



**PRÉFET
DE L'ISÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Département de l'Isère

Inventaire 2021 des zones humides

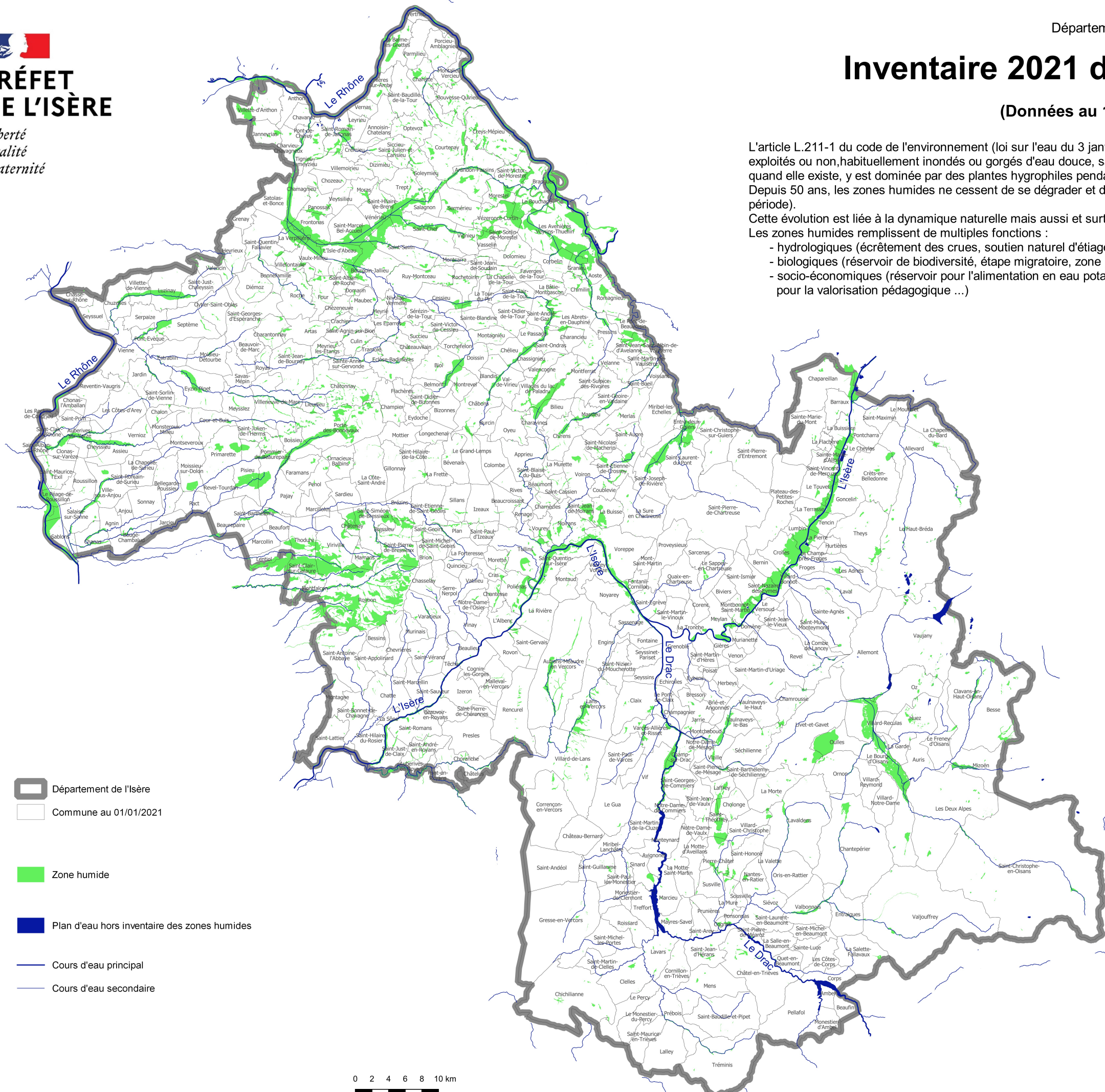
(Données au 1er octobre 2021)

L'article L.211-1 du code de l'environnement (loi sur l'eau du 3 janvier 1992) définit la zone humide comme étant constituée " de terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année". Depuis 50 ans, les zones humides ne cessent de se dégrader et de régresser (2.5 millions d'hectares ont disparu en France sur cette période).

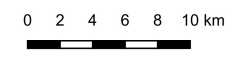
Cette évolution est liée à la dynamique naturelle mais aussi et surtout à l'évolution des activités humaines.

Les zones humides remplissent de multiples fonctions :

- hydrologiques (écrêtement des crues, soutien naturel d'étiage, épuration ...)
- biologiques (réservoir de biodiversité, étape migratoire, zone particulière liée à la reproduction, corridor biologique ...)
- socio-économiques (réservoir pour l'alimentation en eau potable, valeurs paysagère, culturelles et récréatives, intérêt pour la valorisation pédagogique ...)



- Département de l'Isère
- Commune au 01/01/2021
- Zone humide
- Plan d'eau hors inventaire des zones humides
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire



Sources :
Inventaires départementaux de la Trame Verte et Bleue du SRADET Auvergne Rhône-Alpes
Conservatoire d'espaces naturels Isère - Avenir
© IGN BD CARTHAGE
© IGN BD TOPO
DDT38/SAET/SIG-OBS - Octobre 2021